

États Financiers

Pour l'exercice terminé le
31 mars 2012



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA



Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction.....	3
Rapport des auditeurs indépendants à la greffière de la Chambre des communes.....	4
État de la situation financière	6
État des résultats et de la situation financière nette	7
État de la variation de la dette nette.....	8
État des flux de trésorerie.....	9
Notes aux États financiers.....	10



Déclaration de responsabilité de la direction

La direction de la Chambre des communes est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des États financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, ainsi que de toute l'information qui s'y trouve.

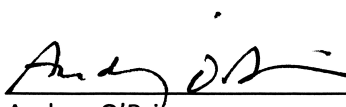
La direction a préparé ces États financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public en se fondant sur les meilleures estimations et le jugement de la direction (s'il y a lieu) et en tenant compte de l'importance relative. L'information financière présentée pour les *Comptes publics du Canada* concorde avec ces États financiers.

La direction tient à jour un système de gestion financière ainsi que des pratiques de gestion et de contrôle interne conçus pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les éléments d'actif sont protégés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace aux fins de la réalisation des objectifs de la Chambre des communes, et que les opérations tiennent compte des Règlements administratifs approuvés par le Bureau de régie interne et des exigences de la loi.

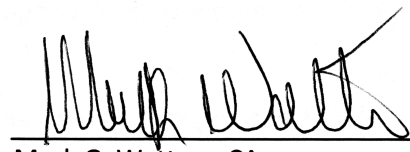
La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses États financiers par la voie d'une sélection, d'une formation et du perfectionnement minutieux d'employés qualifiés, de disposition organisationnelles permettant une répartition appropriée des responsabilités, ainsi que de programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des directives, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble de la Chambre des communes.

À la demande de la direction, ces États financiers ont fait l'objet d'un audit par KPMG LLP, les auditeurs indépendants mandatés par la Chambre des communes.

Au nom de la Chambre des communes,
en ce 14^e jour de juin 2012.



Audrey O'Brien
Greffière de la Chambre des communes



Mark G. Watters, CA
Dirigeant principal des finances



KPMG s.r.l.
Comptables agréés
Bureau 2000
160, rue Elgin
Ottawa, (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)
Copieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À la greffière de la Chambre des communes

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Chambre des communes, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2012, et les états des résultats et de la situation financière nette, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Chambre des communes au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 14 juin 2012

Ottawa (Canada)



État de la situation financière

Au 31 mars

	2012	2011
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	19 773	13 228
Indemnités de vacances et congés compensatoires	6 327	6 985
Obligations au titre des immobilisations corporelles louées (note 5)	3 302	4 082
Indemnités de départ des employés (note 6)	52 277	48 566
Fonds de recherche de la flamme du centenaire (note 8)	19	17
<i>Total des passifs</i>	81 698	72 878
Actifs financiers		
Encaisse	364	185
Somme à recevoir du Trésor	14 358	11 132
Débiteurs (note 9)	6 636	3 296
Avances (note 10)	713	352
Stocks aux fins de revente	214	205
<i>Total des actifs financiers</i>	22 285	15 170
Dette nette	59 413	57 708
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	1 091	346
Stocks aux fins d'utilisation	2 098	1 992
Immobilisations corporelles (note 11)	14 781	16 063
<i>Total des actifs non financiers</i>	17 970	18 401
Situation financière nette	41 443	39 307

Obligations contractuelles (note 12)

Passif éventuel (note 13)

Approuvé par :

Audrey O'Brien
Greffière de la Chambre des communes
Ottawa, Canada
en ce 14^e jour de juin 2012

Mark G. Watters, CA
Dirigeant principal des finances



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

État des résultats et de la situation financière nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	<i>Budget</i>	2012	2011
	<i>(note 14)</i>		<i>Reclassé</i>
			<i>(note 18)</i>
<i>(en milliers de dollars)</i>			
Charges			
Fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux des employés	344 983	344 326	337 459
Locaux	59 005	59 005	51 849
Transport et communications	52 998	43 660	49 035
Services professionnels et spéciaux	18 478	16 680	16 389
Services publics, fournitures et approvisionnements	10 557	8 429	8 605
Location	11 487	9 941	9 304
Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et agencements	6 454	8 134	6 491
Réparation et entretien	7 518	6 451	5 673
Information	10 419	5 941	8 241
Amortissement des immobilisations corporelles	5 535	5 535	4 049
Perte nette sur l'aliénation des immobilisations corporelles	829	829	76
Autres	84	173	173
<i>Total des charges de fonctionnement</i>	528 347	509 104	497 344
 Paiements de transfert aux associations internationales	940	886	884
Total des charges	529 287	509 990	498 228
Revenus			
Services de restauration – ventes	2 050	1 951	2 392
Autres	85	74	111
Total des revenus	2 135	2 025	2 503
Coût de fonctionnement net	527 152	507 965	495 725
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada		(423 942)	(428 336)
Variation de la somme à recevoir du Trésor		(3 226)	5 254
Services reçus gratuitement (<i>note 15</i>)		(76 979)	(69 758)
Transfert d'immobilisations corporelles d'autres ministères (<i>note 11</i>)		(1 682)	-
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		2 136	2 885
Situation financière nette – début de l'exercice		39 307	36 422
Situation financière nette – fin de l'exercice		41 443	39 307

Les notes complémentaires font partie intégrante des États financiers.



État de la variation de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2012	2011
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	2 136	2 885
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition des immobilisations corporelles	3 422	9 708
Amortissement des immobilisations corporelles	(5 535)	(4 049)
Perte nette sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(829)	(76)
Produits de l'aliénation des immobilisations corporelles	(22)	(29)
Transfert d'immobilisations corporelles d'autres ministères (<i>note 11</i>)	1 682	-
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(1 282)	5 554
Variation due aux stocks aux fins d'utilisation	106	(459)
Variation due aux charges payées d'avance	745	297
Augmentation nette de la dette nette	1 705	8 277
Dette nette - début de l'exercice	57 708	49 431
Dette nette - fin de l'exercice	59 413	57 708



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2012	2011
		<i>Reclassé</i>
		<i>(note 18)</i>
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	507 965	495 725
Postes sans incidence sur la trésorerie		
Services reçus gratuitement (<i>note 15</i>)	(76 979)	(69 758)
Amortissement des immobilisations corporelles	(5 535)	(4 049)
Perte nette sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(829)	(76)
Variations de l'État de la situation financière		
Augmentation (diminution) de l'encaisse	179	(650)
Augmentation (diminution) des débiteurs	3 340	396
Augmentation (diminution) des avances	361	(6)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	745	297
Augmentation (diminution) des stocks	115	(439)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(6 545)	4 917
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	658	(214)
Diminution (augmentation) des indemnités de départ des employés	(3 711)	(3 847)
Diminution (augmentation) du Fonds de recherche de la flamme du centenaire	(2)	-
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	419 762	422 296
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition des immobilisations corporelles	3 422	9 708
Produits de l'aliénation des immobilisations corporelles	(22)	(29)
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	3 400	9 679
Activités de financement		
Augmentation des obligations au titre d'immobilisations corporelles	-	(4 220)
Paievements de location d'immobilisations corporelles	780	581
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	780	(3 639)
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	423 942	428 336



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Autorisations et objectifs

La **Chambre des communes** est une institution autonome constituée en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*. En vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*, la Chambre a l'autorité de gérer toutes les questions financières et administratives par la voie du Bureau de régie interne.

Le **Bureau de régie interne** est le corps administratif de la Chambre des communes; il en assure la surveillance de la gestion financière et de l'administration au nom des députés et des Canadiens. Il est présidé par le Président de la Chambre des communes et est composé de députés représentant tous les partis reconnus.

La **greffière de la Chambre des communes** est la secrétaire du Bureau de régie interne et, à titre de haut fonctionnaire de l'Administration de la Chambre, relève du Président.

Les **députés** assument les rôles de législateurs et de représentants élus de leur circonscription. Dans leur circonscription, les députés participent à des événements et à des activités, et discutent avec les électeurs de ce qui les préoccupe. À la Chambre, les députés participent aux débats, étudient et votent les projets de loi. Les députés siègent au sein des comités permanents et des comités spéciaux ou mixtes, car la Chambre des communes confie à ses comités l'étude approfondie des projets de loi ainsi que l'examen minutieux des programmes et des politiques du gouvernement. Ils font également partie d'associations parlementaires et de groupes interparlementaires, et se joignent à des délégations dans le cadre d'échanges parlementaires. Finalement, en caucus, les députés conçoivent des stratégies, discutent des politiques et examinent d'importants dossiers avec les autres députés de leur parti, et dirigent le travail des bureaux de recherche du parti. Certains députés endossent également d'autres fonctions telles que président, vice-président, leader à la Chambre et whip en chef.

L'Administration de la Chambre fournit aux députés les services de soutien nécessaires et est en permanence au service de la Chambre à titre d'institution en assumant la continuité d'une législature à l'autre, en permettant l'accès aux archives parlementaires et en veillant à la stabilité de l'infrastructure sous-tendant afin d'appuyer les députés dans le processus démocratique. Elle offre des conseils et du soutien par le biais d'une vaste gamme de services tels que les services procéduraux, législatifs et juridiques, les services de gestion et de technologies de l'information, de gestion des immeubles, de sécurité, de restauration, des finances, des ressources humaines et de santé et sécurité au travail. Le personnel de la Chambre des communes s'efforce de toujours bien soutenir l'institution et les députés dans leurs rôles de législateur et de représentant des 308 circonscriptions à la Chambre, en comité et en caucus. L'Administration de la Chambre comprend six secteurs administratifs qui emploient l'équivalent de 1 898 employés à temps plein et relèvent de la greffière : les Services de la procédure; le Bureau du légiste et conseiller parlementaire; les Services de l'information; les Services de la Cité parlementaire; les Services des finances; et les Services en ressources humaines, planification corporative et communications.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables

(a) Présentation

Les États financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

(b) Autorisations parlementaires

La Chambre des communes est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Chambre des communes ne correspond pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada puisque les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes d'établissement de rapports.

(c) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

La Chambre des communes fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Chambre des communes est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Chambre des communes sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre ministères au sein du gouvernement du Canada.

(d) Somme à recevoir du Trésor

La somme à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Chambre des communes et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(e) Débiteurs et avances

Les débiteurs et les avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour tous les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(f) Stocks aux fins de revente

Les stocks aux fins de revente sont composés des articles dans les cantines, les cafétérias et la Salle à manger parlementaire. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du premier entré, premier sorti.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(g) Stocks aux fins d'utilisation

Les stocks aux fins d'utilisation sont composés des matières consommables, du matériel et des fournitures de bureau pour l'exécution des activités à une date ultérieure et qui ont une valeur minimale de 50 000 \$. Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen pour les fournitures de bureau et selon la méthode du premier entré, premier sorti pour les autres articles en stock.

(h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est de 10 000 \$ et plus sont comptabilisées à titre d'immobilisations à leur coût d'achat. Les articles similaires de moins de 10 000 \$ sont inscrits à titre de charges dans l'État des résultats et de la situation financière nette. La Chambre des communes n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les montants liés aux actifs en cours de développement sont transférés à la catégorie d'éléments d'actifs appropriée au moment de l'achèvement, et sont ensuite amortis. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

<u>Catégorie d'éléments d'actif</u>	<u>Période d'amortissement</u>
Matériel informatique et infrastructure	3 ans
Logiciels	3 à 10 ans
Machinerie et équipement	7 à 10 ans
Véhicules	5 à 7 ans
Autre équipement	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre de 10 ans ou la durée du bail
Équipement loué	5 à 10 ans

(i) Salaires, avantages sociaux des employés et indemnités de vacances

Les salaires, les avantages sociaux des employés et les indemnités de vacances sont passés en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif lié aux salaires et aux avantages sociaux des employés est calculé selon les conditions d'emploi respectives en utilisant les niveaux de rémunération à la fin de l'exercice et le nombre de jours impayés à la fin de l'exercice. Le passif lié aux indemnités de vacances est calculé selon les niveaux de rémunération en vigueur au 31 mars pour l'ensemble des vacances inutilisées par les employés. Les indemnités de vacances à payer aux employés à la cessation d'emploi représentent des obligations de la Chambre des communes qui sont normalement financées par les autorisations parlementaires des exercices futurs.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(j) Indemnités de départ des employés

Les employés ont droit à des indemnités de départ en vertu de leurs conventions collectives ou de leurs conditions d'emploi. Ces indemnités s'accumulent à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation au titre des indemnités gagnées par les employés est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats des provisions actuarielles des indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement du Canada. Les députés qui ne sont pas admissibles à une pension immédiate ont droit à une indemnité de départ en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada* lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions. L'obligation au titre des indemnités de départ est présentée dans les états financiers du gouvernement du Canada.

(k) Prestations de retraite

i. Prestations de retraite des employés

Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Chambre des communes au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et représentent l'obligation totale de la Chambre des communes relativement au régime de pension. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Chambre des communes n'est pas tenue de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du régime.

ii. Prestations de retraite des députés

Les députés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les actifs et les passifs pour les comptes de régime de pension des députés ne figurent pas à l'État de la situation financière de la Chambre des communes puisque le gouvernement du Canada est responsable de ces comptes. Les cotisations de la Chambre des communes à ces comptes sont passées en charges à titre de dépenses liées aux salaires et avantages sociaux des employés dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

(l) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux États financiers.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(m) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits sous-jacents donnant lieu aux revenus surviennent.

(n) Services reçus gratuitement

Les services reçus gratuitement d'autres ministères fédéraux pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(o) Paiements de transfert

Les paiements de transfert versés aux associations parlementaires et indépendantes internationales sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'un accord de transfert contractuel.

(p) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur en date de l'opération.

(q) Incertitude liée à la mesure

La préparation des présents États financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public exige que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les États financiers. Au moment de la préparation des présents États financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux postes pour lesquels des estimations sont établies sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ des employés et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière importante. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les États financiers de l'exercice où ils sont connus.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

La Chambre des communes reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été autorisées dans des exercices précédents, dans l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. Ainsi, les résultats nets du fonctionnement de la Chambre des communes diffèrent selon qu'ils sont présentés suivant le financement octroyé par le gouvernement ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût net de fonctionnement et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

	2012	2011
		<i>Reclassé (note 18)</i>
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Coût de fonctionnement net	507 965	495 725
<i>Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût net de fonctionnement, mais sans incidence sur les autorisations :</i>		
Services reçus gratuitement (note 15)	(76 979)	(69 758)
Stocks utilisés	(4 316)	(4 418)
Amortissement des immobilisations corporelles	(5 535)	(4 049)
Indemnités de départ des employés	(3 711)	(3 847)
Remboursement de charges des exercices précédents	301	652
Perte nette sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(829)	(76)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	658	(214)
Consommation de charges payées d'avance	(346)	(49)
Autres	134	(96)
	(90 623)	(81 855)
<i>Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût net de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Acquisition des immobilisations corporelles	3 422	5 488
Achats de stocks	4 431	3 979
Païement sur le principal— immobilisations corporelles louées	801	581
Augmentation des charges payées d'avance	1 091	346
Avances émises	148	-
	9 893	10 394
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	427 235	424 264



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2012	2011
Crédit 5 – Dépenses de fonctionnement	294 170	290 992
Montants législatifs	152 252	149 786
	446 422	440 778
Moins :		
Périmées - Fonctionnement	(19 187)	(16 514)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	427 235	424 264

4. Crédoiteurs et charges à payer

	2012	2011
<i>(en milliers de dollars)</i>		<i>Reclassé (note 18)</i>
Créditeurs – Entités externes	13 663	10 168
Créditeurs – Ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral	717	448
	14 380	10 616
Charges à payer	5 393	2 612
Total des crédoiteurs et charges à payer	19 773	13 228



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Obligations au titre des immobilisations corporelles louées

La Chambre des communes a conclu des ententes de location-acquisition pour de l'équipement dont le coût s'élève, à 5 129 647 \$ et l'amortissement cumulé à 1 914 464 \$ au 31 mars 2012 (5 303 076 \$ et 1 215 253 \$ respectivement au 31 mars 2011). La Chambre des communes a inscrit une obligation au titre des contrats de location-acquisition de 3 302 226 \$ au 31 mars 2012 (4 082 072 \$ au 31 mars 2011). Les obligations liées aux exercices à venir incluent les montants suivants :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2012
2013	959
2014	954
2015	953
2016	755
2017 et les exercices ultérieurs	-
Total des versements minimaux futurs en vertu des contrats de location-acquisition	3 621
Intérêts théoriques (1,3% à 12,2%)	(319)
Total des obligations au titre des immobilisations corporelles louées	3 302

6. Indemnités de départ des employés

La Chambre des communes verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Voici de l'information sur les indemnités de départ au 31 mars :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2012	2011
Obligation au titre des indemnités de départ des employés – début de l'exercice	48 566	44 719
Charge pour l'exercice	19 053	7 629
Prestations versées pendant l'exercice	(15 342)	(3 782)
Obligation au titre des indemnités de départ des employés – fin de l'exercice	52 277	48 566

Dans le cadre des changements aux conditions d'emploi des cadres, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Prestations de retraite

(a) Prestations de retraite des employés

Les employés de la Chambre des communes participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec, et sont indexées en fonction de l'inflation.

Les employés et la Chambre des communes versent tous deux des cotisations couvrant le coût du régime. En 2011-2012 les charges s'élèvent à 25 177 862 \$ (24 813 177 \$ en 2010-2011), soit environ 1,8 fois (1,9 fois en 2010-2011) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Chambre des communes par rapport au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Prestations de retraite des députés

Les députés participent à un régime de retraite composé de deux comptes distincts : le compte d'allocations de retraite des parlementaires et les conventions de retraite des parlementaires. Ces deux comptes sont parrainés et administrés par le gouvernement du Canada. À l'âge de 55 ans, lorsque les parlementaires cessent d'exercer leurs fonctions à ce titre, ils ont droit à une allocation de retraite de base s'ils ont versé des cotisations au régime pendant au moins six ans. L'allocation de base est fondée sur l'indemnité de session moyenne pendant les cinq années où l'indemnité a été la plus élevée; le taux d'accumulation est de trois pour cent pour ces indemnités moyennes. Les allocations de base sont indexées au taux d'inflation une fois que les prestataires atteignent l'âge de 60 ans.

Les députés et la Chambre des communes versent des cotisations au régime. Le total des cotisations versées par la Chambre des communes est de 25 520 459 \$ en 2011-2012 (23 440 262 \$ en 2010-2011). Ces cotisations sont inscrites dans les dépenses de rémunération et avantages sociaux.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Fonds de recherche de la flamme du centenaire

Le Fonds de recherche de la flamme du centenaire a pour objet de mettre des bourses à la disposition des personnes handicapées afin de leur permettre de mener des recherches et de préparer un rapport sur la participation d'une ou de plusieurs personnes handicapées aux affaires publiques canadiennes ou aux activités du Parlement. Conformément à l'article 3 de la *Loi sur la bourse de recherches de la flamme du centenaire*, le Fonds de recherche de la flamme du centenaire est crédité de l'argent déposé près de la flamme du centenaire sur la Colline parlementaire à Ottawa, ainsi que des sommes d'argent reçues autrement à titre de dons.

9. Débiteurs

<i>(en milliers de dollars)</i>	2012	2011
Débiteurs – Ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral	6 156	2 872
Débiteurs – Entités externes	490	434
	6 646	3 306
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs externes	(10)	(10)
Total des débiteurs	6 636	3 296

10. Avances

<i>(en milliers de dollars)</i>	2012	2011
Petite caisse pour les députés	295	283
Avances de voyage et de frais d'études	360	11
Petite caisse et monnaie d'appoint pour les employés de la Chambre des communes	39	39
Avances liées aux frais postaux	19	19
Total des avances	713	352



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Coût					Amortissement cumulé				Valeur Comptable Nette	
	31 mars 2011	Acquisitions	Aliénations et ajustements	Transferts d'actifs en construction	31 mars 2012	31 mars 2011	Amortissement	Aliénations et ajustements	31 mars 2012	2012	2011
Matériel informatique et infrastructure	9 261	1 729	993	-	11 983	5 957	2 211	86	8 254	3 729	3 304
Logiciels	11 668	481	(182)	922	12 889	9 649	1 161	(163)	10 647	2 242	2 019
Machinerie et équipement	5 183	38	(191)	-	5 030	4 040	294	(154)	4 180	850	1 143
Véhicules	1 612	27	(51)	-	1 588	350	241	(35)	556	1 032	1 262
Autre équipement	4 257	126	(572)	-	3 811	3 333	201	(568)	2 966	845	924
Améliorations locatives	5 743	260	-	-	6 003	2 812	554	-	3 366	2 637	2 931
Actifs en construction	392	761	-	(922)	231	-	-	-	-	231	392
Total partiel	38 116	3 422	(3)	-	41 535	26 141	4 662	(834)	29 969	11 566	11 975
Équipement loué	5 303	-	(173)	-	5 130	1 215	873	(173)	1 915	3 215	4,088
Total	43 419	3 422	(176)	-	46 665	27 356	5 535	(1 007)	31 884	14 781	16 063

La charge d'amortissement pour l'exercice s'élève à 5 534 710 \$ (4 048 530 \$ en 2010-2011).

La Chambre des communes a reçu du matériel informatique et infrastructure avec une valeur comptable nette de 1 681 909 \$ (coût de 3 760 104 \$ et amortissement cumulé de 2 078 195 \$) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Ce transfert est présenté dans les colonnes aliénations et ajustements.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

12. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la Chambre des communes peuvent donner lieu à certaines obligations pluriannuelles importantes en vertu desquelles la Chambre des communes sera tenue d'effectuer des paiements futurs au moment où les biens seront reçus et les services rendus. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être établie :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013	2014	2015	2016	2017 et exercices ultérieurs	Total
Baux d'équipement	718	731	745	759	774	3 727

Dans le cours normal des opérations, la Chambre des communes assume une obligation contractuelle via des garanties fournies en lien avec les locations de bureau de circonscription des députés. Cette garantie couvre jusqu'à trois mois de frais location si le bail est résilié pour diverses raisons opérationnelles. Selon les frais de location qui peuvent être encourus par la Chambre au 31 mars 2012, l'obligation maximale est estimée à 2 225 958 \$ (2 124 749 \$ au 31 mars 2011).

13. Passif éventuel

En date du 31 mars 2012, la direction n'a aucune connaissance de réclamation réelle ou éventuelle contre la Chambre des communes.

14. Chiffres du budget

Les chiffres du budget ont été fournis aux fins de comparaison et ne font pas l'objet d'une vérification. En raison des différences entre les autorisations parlementaires et les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, les chiffres du budget ont été rajustés aux fins de conformité à la méthode de comptabilité utilisée pour les présents États financiers. La note 3 fournit une conciliation sommaire entre les méthodes de comptabilité.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

15. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Chambre des communes est apparentée à tous les ministères, les organismes et les sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Chambre des communes conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, la Chambre des communes a reçu gratuitement des services d'autres ministères et organismes. Ces services reçus gratuitement ont été constatés comme suit dans l'État des résultats de la Chambre des communes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2012	2011
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Locaux	59 005	51 849
Secrétariat du Conseil du Trésor – Part de l'employeur des primes d'assurance	17 644	17 557
Ressources humaines et Développement des compétences Canada – Services administratifs liés au traitement des indemnités des accidentés du travail	330	352
Total des services reçus gratuitement	76 979	69 758

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus dans l'État des résultats et de la situation financière nette.

(b) Autres transactions entre apparentés

Les charges inscrites ci-dessous comprennent les services reçus gratuitement tels que décrits à la section (a) de cette note.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2012	2011
Charges – Autres ministères et organismes	137 409	128 185



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

16. Charges par fonction

<i>(en milliers de dollars)</i>	2012
Députés et agents supérieurs	261 967
Administration de la Chambre	248 023
Total des charges	509 990

17. Redressement

Le Fonds de recherche de la flamme du centenaire a été ajouté aux États financiers de 2011-2012. Afin de présenter de l'information comparative, les soldes existants au 31 mars 2011 ont été ajoutés à l'État de la situation financière.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Passifs	Actifs financiers
2011 – fin de l'exercice	72 861	15 153
Redressement	17	17
2011 – fin de l'exercice (redressé)	72 878	15 170

18. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.